RÈGLEMENT DES COURSES

2026

XTERRA FULL DISTANCE – Triathlon M

XTERRA SUPER SPRINT – Triathlon XS

XTERRA SPRINT DISTANCE – Triathlon S

XTERRA SPRINT DISTANCE – Relais par équipe

DUATHLON – 6-8 ans

DUATHLON – 9-11 ans

Version du 20 octobre 2026 (V12)

XTERRA®
TRIATHLON MOOREA

Épreuves organisées par l'Association VSOP – XO et FENUA EVENTS du 7 et 8 novembre 2026

Article 1er : La Manifestation

L'association VSOP XO et la société FENUA EVENTS coorganisent la **XTERRA TRIATHLON le samedi 7 novembre 2026 et le dimanche 8 novembre 2026** sur l'île de MOOREA.

Le XTERRA TRIATHLON est un évènement club organisé sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon (F.T.TRI). L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs selon la réglementation sportive de la FTTRI disponible ici.

Article 2 – Le Comité de course

Il se compose du directeur de course, du président de l'association VSOP XO ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 3 : Les courses

- L' XTERRA FULL DISTANCE – Triathlon M – AIR TAHITI NUI
- L' XTERRA SUPER SPRINT – Triathlon XS – TAUATI FERRY
- L' XTERRA SPRINT DISTANCE – Triathlon S – POLYNÉSIENNE DES EAUX
- L' XTERRA SPRINT DISTANCE –Triathlon S en relais par équipe ERIC FAVRE & HYDRATIS (un nageur, un cycliste, un coureur à pied)
- Le DUATHLON 6-8 ans - ROTUI
- Distances estimatives : course à pied 250 m (1 tour) ; VTT 1 000 m (2 tours de 500 m).
- Le DUATHLON 9-11 ans - ROTUI
- Distances estimatives : course à pied 500 m (2 tours de 250 m) ; VTT 2 000 m (4 tours de 500 m).

Article 4 : Dates et horaires

L' XTERRA TRIATHLON MOOREA se tiendra dans les locaux de la Direction de l'Équipement, à Opunohu – Moorea.

Attention : Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

Samedi 7 novembre 2026 :

- Le départ sera donné de l' XTERRA FULL DISTANCE – Triathlon M depuis la plage d'OPUNOHU à 9h30 pour une arrivée à la Direction de l'Équipement, à Opunohu, Moorea.

CUT OFF : sortie de natation (T1) à 10h35, fin du VTT (T2) à 14h00, mi-parcours de la course à pied à 15h00.
L'arrivée des premiers est estimée vers 12h30, des derniers vers 16h00.

- Le départ de l' XTERRA SUPER SPRINT DISTANCE – Triathlon XS sera donné depuis la plage d'OPUNOHU à 15h00 pour une arrivée à la Direction de l'Équipement, à Opunohu, Moorea.

CUT OFF : sortie de natation (T1) à 15h25, fin du VTT (T2) à 16h00.
L'arrivée des premiers est estimée vers 15h45, des derniers vers 16h30.

Dimanche 8 novembre 2026 :

- Le départ et l'arrivée du DUATHLON 9-11 ans se feront à 08h30, à la Direction de l'Équipement, à Opunohu, Moorea.

- Le départ et l'arrivée du DUATHLON 6-8 ans se feront à 09h20, à la Direction de l'Équipement, à Opunohu, Moorea.

- Les départs de l' **XTERRA SPRINT DISTANCE -Triathlon S - en individuel** et l' XTERRA SPRINT DISTANCE -Triathlon S – En relais par équipe de 3 seront donnés depuis la plage d'Opunohu à 10h15, pour une arrivée prévue à la Direction de l'Équipement, à Opunohu, Moorea.

  CUT OFF : sortie de natation (T1) à 10h50, fin du VTT (T2) à 13h00, mi-parcours de la course à pied à 13h30.
  L'arrivée des premiers est estimée vers 11h45, des derniers vers 13h45.

Article 5 - Participation

Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

- **XTERRA FULL DISTANCE - Triathlon M** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans ou plus dans l'année 2026 (né(e)s avant le 31 décembre 2008).

- **XTERRA SUPER SPRINT DISTANCE - Triathlon XS** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 12 ans ou plus dans l'année 2026 (né(e)s avant le 31 décembre 2014).

- **XTERRA SPRINT DISTANCE – Triathlon S** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 16 ans ou plus dans l'année 2026 (né(e)s avant le 31 décembre 2010).

- **XTERRA SPRINT DISTANCE – Triathlon S en relais par équipe de 3 (un nageur, un cycliste, un coureur à pied)** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 16 ans ou plus dans l'année 2026 (né(e)s avant le 31 décembre 2010).

- **Duathlon 6-8 ans** est ouvert à tous les enfants compétiteurs, filles et garçons, âgés de 6 à 8 ans dans l'année 2026.

- **Duathlon 9-11 ans** est ouvert à tous les enfants compétiteurs, filles et garçons, âgés de 9 à 11 ans dans l'année 2026.

Pour les athlètes mineurs au jour de la course, une autorisation parentale sera requise à l'inscription.

Pour les coureurs étrangers ne possédant pas de licence polynésienne, le certificat médical est obligatoire, sauf pour une licence compétition émise par une fédération affiliée à WORLD TRIATHLON ou FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON. Il doit être rédigé en anglais ou traduit en français, dater de moins d'un an à la date de la course et être fourni obligatoirement sur le site d'inscription « www.fenuamoove.com ».

ATHLÈTES "ÉLITE"

Les athlètes « élite » licenciés peuvent participer à l' XTERRA TAHITI Triathlon et gagner des « prize money ». Toute personne voulant participer en tant qu'élite doit fournir la preuve qu'elle a été acceptée en tant que tel, reconnu par XTERRA World et sera contrôlée par le club VSOP-XO.
Sans la preuve d'être titulaire d'une licence« élite » et/ou la confirmation d'XTERRA World, aucun athlète ne peut concourir dans la catégorie « élite ». Le directeur de course peut, à sa discrétion, permettre à un athlète de participer en tant que « Élite » et/ou la confirmation d'XTERRA World.

Article 6 – Modalités d'inscription

Les inscriptions se font depuis le site www.fenuamoove.com. L'athlète doit remplir son formulaire d'inscription en ligne et joindre à son dossier en ligne les justificatifs nécessaires à la validation de son inscription. Une fois le dossier complet, l'athlète peut effectuer le paiement en ligne. Le paiement ne peut se faire que par carte bancaire.

La date limite pour s'inscrire est fixée au **dimanche 25 octobre 2026 à 23h59** (Heure locale Tahiti).

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez passer sur un format inférieur (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous décidez de passer sur un format supérieur (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la validation de l'inscription (dossier complet et paiement), aucune demande d'annulation et de remboursement ne sera prise en compte ; à l'exception des athlètes qui auront souscrit à l'assurance annulation d'un montant de 2000 F Cfp. Ils pourront seulement annuler et bénéficier d'un remboursement.

L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif, 24h au maximum avant la date de la compétition. La demande d'annulation peut être effectuée jusqu'au mercredi 4 novembre 2026 à 23h59 en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : contact@fenuamoove.com.
Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation ne pourront pas être remboursés, ni transférés, ni reportés sur une autre course ou autre édition.

Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Toute demande de changement de format, une semaine après la date limite de clôture des inscriptions, l'athlète devra s'acquitter de la somme de 3 000 Fcp.

Pour les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation et souhaitant tout de même se faire rembourser pour une raison justifiée, devront s'acquitter de la somme de 3 000 Fcp.

Pour les athlètes souhaitant s'inscrire à partir de la date limite des inscriptions, ils devront rajouter la somme de 5.000 Fcp supplémentaires au coût de son inscription.

Tout athlète n'ayant pas son dossard lors du contrôle à l'entrée du parc, devra s'acquitter de la somme de 2 000 Fcp pour l'obtention d'un nouveau dossard

Description	**Date**
Ouverture des inscriptions	1er juillet 2026
1ère majoration	1er septembre 2026
2e majoration	1er octobre 2026
Clôture des inscriptions	25 octobre 2026
Retrait des dossards	3 & 4 novembre 2026

Aucune inscription incomplète ne sera acceptée, ni même traitée.

Tarifs évolutifs

ÉPREUVE	**Tarif du 01/07/2026 au 31/08/2026**		**Tarif du 01/09/2026 au 30/09/2026**		**Tarif du 01/10/2026 au 25/10/2026**	
Format M	12 000 F CFP	100,56 €	14 000 F CFP	117,35 €	16 000 F CFP	134,11 €
Format XS	4 000 F CFP	33,52 €	5 000 F CFP	41,90 €	6 000 F CFP	50,28 €
Format S	5 000 F CFP	41,90 €	6 000 F CFP	50,28 €	7 000 F CFP	58,66 €
Format S relais par équipe de 3	4 000 F CFP (par équipier)	33,52 €	5 000 F CFP (par équipier)	41,90 €	6 000 F CFP (par équipier)	50,28 €
Duathlon enfant 6-8 ans	750 F CFP	6,29 €	1 000 F CFP	8,38 €	1 250 F CFP	10,48 €
Duathlon enfant 9-11 ans	750 F CFP	6,29 €	1 000 F CFP	8,38 €	1 250 F CFP	10,48 €

Les tarifs d'inscription varient selon le format et la période, avec une différence entre licencié(e)s et non-licencié(e)s. Pour tous les formats, les frais supplémentaires pour les non-licencié(e)s sont collectés par la Fédération Tahitienne de Triathlon afin de couvrir partiellement les coûts de l'assurance des athlètes pour l'événement.

- Format M : 12 000 XPF pour les licencié(e)s + 1 500 XPF pour les non-licencié(e)s
- Format XS : 4 000 XPF pour les licencié(e)s + 1 000 XPF pour les non-licencié(e)s
- Format S : 5 000 XPF pour les licencié(e)s + 1 000 XPF pour les non-licencié(e)s
- Format S relais (par équipier) : 4 000 XPF pour les licencié(e)s + 1 000 XPF pour les non-licencié(e)s
- Duathlons enfants : 750 XPF pour les licenciés + 500 XPF pour les non-licenciés.

Les tarifs évoluent ensuite selon les périodes définies dans le tableau ci-dessus.

Pour les membres de la fédération de natation ou de la fédération d'athlétisme, qui se seront inscrits dans leur discipline pour l'épreuve du relais , il faudra fournir une copie de leur licence de l'année en cours.
Pour les non-licencié(e)s), il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non-contre- indication à la pratique du triathlon en compétition », ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ». La durée de validité du certificat est de 1 an à compter de la date où il a été établi. Le CM doit dater de moins d'1 an le jour de la course.

Article 7 – Dossard – Sacs de course

Les sacs de course contenant les dossards seront à retirer, sur présentation de la carte de retrait du dossard, à Decathlon Punaauia le mardi 3 et mercredi 4 novembre 2026 de 8h30 à 17h.
(Attention : Lieu, dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés)

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course.

Le sac de course contient :

Épreuve « XTERRA FULL DISTANCE - Format M » : 12 000 XPF, outre les services liés à l'organisation, l'inscription donne droit à :

- Un polo XTERRA TRIATHLON MOOREA
- Un sac étanche XTERRA TRIATHLON MOOREA
- Une ceinture porte-dossard XTERRA TRIATHLON MOOREA
- Un bonnet de natation
- Un dossard nominatif avec kit tatouage pour la partie course à pied
- Un dossard nominatif pour la partie VTT.
- Une médaille finisher.
- Un slot aux championnats du monde XTERRA pour chaque premier, femme et homme, de chaque catégorie d'âge.

Épreuve « XTERRA SUPER SPRINT Format XS » : 4 000 XPF, outre les services liés à l'organisation, l'inscription donne droit à :

- Un débardeur XTERRA TAHITI MOOREA
- Un sac ficelle XTERRA TAHITI MOOREA
- Un bonnet de natation
- Une flasque
- Un dossard nominatif avec kit tatouage pour la partie course à pied
- Un dossard nominatif pour la partie VTT.
- Une médaille finisher

Épreuve « XTERRA SPRINT Format S en individuel : 5 000 XPF, l'inscription donne droit à chaque concourant :

- Un t-shirt XTERRA TAHITI MOOREA
- Un tote bag XTERRA TAHITI MOOREA
- Un bonnet de natation
- Une gourde
- Un dossard nominatif avec kit tatouage pour la partie course à pied
- Un dossard nominatif pour la partie VTT.
- Une médaille finisher

Épreuve « XTERRA SPRINT Format S en relais par équipe de 3 » : 12 000 XPF, l'inscription donne droit à chaque concourant :

- Un débardeur par équipier XTERRA TAHITI MOOREA
- Un sac de ficelle par équipier
- Un bonnet de natation
- Une gourde pour le cycliste
- Une flasque pour le coureur
- Un dossard nominatif avec kit tatouage pour le coureur.
- Un dossard nominatif pour le cycliste.
- Une médaille finisher

Épreuve « Duathlon 6-8ans » : 750 XPF, l'inscription donne droit à :

- Un débardeur XTERRA TAHITI
- Un dossard nominatif avec kit tatoo
- Une médaille finisher)

Épreuve « Duathlon 9-11ans » : 750 XPF, l'inscription donne droit à :

- Un débardeur XTERRA TAHITI
- Un dossard nominatif avec kit tatoo
- Une médaille finisher

Le retrait du dossard est subordonné au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription en ligne soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires valides. Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide, auto-questionnaire manquant) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

Article 8 – Programme

Les distances et horaires prévisionnels inscrits au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité de course à tout moment pour le bon déroulement des compétitions.

Samedi 7 novembre 2026

XTERRA FULL DISTANCE – TRIATHLON M
Direction de l'Équipement, Opunohu, Moorea

- 7h30 : Ouverture du Parc et émargement électronique
- 9h00 : Fermeture du Parc
- 9h15 : Briefing de course et convocation sur la plage
- Cérémonie culturelle sur la plage d'Opunohu
- 9h30 : Départ du Triathlon FULL

Cut-Off T1 : 10h35 · T2 : 14h00 · ½
CAP : 15h00

Arrivée des premiers vers 12h30 et des derniers vers 16h00

Samedi 7 novembre 2026

SUPER SPRINT DISTANCE – TRIATHLON XS
Direction de l'Équipement, Opunohu, Moorea

- 13h30 : Ouverture du Parc et émargement électronique
- 14h30 : Fermeture du parc
- 14h45 : Briefing de course et convocation sur la ligne de départ
- 15h00 : Départ du Triathlon SUPER SPRINT

Cut-Off T1 : 15h25 · T2 : 16h00

- 17h00 : Remise des prix toutes catégories

Dimanche 8 novembre 2026

DUATHLON 9-11 ans
Direction de l'Équipement, Opunohu, Moorea

- 7h30 : Ouverture du Parc et émargement électronique
- 8h00 : Fermeture du Parc
- 8h15 : Briefing de course
- 8h30 : Départ de l'épreuve

Dimanche 8 novembre 2026

DUATHLON 6-8 ans
Direction de l'Équipement, Opunohu, Moorea

- 7h30 : Ouverture du Parc et émargement électronique
- 9h00 : Fermeture du Parc
- 9h15 : Briefing de course
- 9h20 : Départ de l'épreuve

Dimanche 8 novembre 2026

XTERRA SPRINT DISTANCE – TRIATHLONS
Triathlon S en individuel et en relais par équipe de 3 (un nageur, un cycliste, un coureur à pied)
Direction de l'Équipement, Opunohu, Moorea

- 8h15 : Ouverture du Parc et émargement électronique
- 9h35 : Fermeture du Parc
- 10h00 : Briefing de course et convocation sur la ligne de départ
- 10h15 : Départ du Triathlon XTERRA SPRINT

Cut-Off T1 : 10h50 · T2 : 13h00 · ½ CAP : 13h30

- 14h00 : Remise des prix toutes catégories

Attention : Les horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Article 9 – PARCOURS NATATION

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties natation des différentes courses.

TENUES / MATÉRIEL

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent.
Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit, à l'exception d'une « speed suit » (combinaison de vitesse « sans néoprène »). Seul le port du maillot de bain ou d'une tri - fonction est autorisé.
Les palmes et autres dispositifs d'aides à la natation ou à la flottaison ne sont pas autorisés.

Les organisateurs fournissent des bonnets de bain qui doivent être portés par tous les concurrents pour la sécurité dans l'eau.

BOUÉES

Tout athlète coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'athlète ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait, la disqualification sera prononcée.

DÉPART
Pour tous les formats, le départ est donné depuis la plage d'Opunohu. Le parcours forme une boucle avec un demi-tour autour d'une bouée positionnée au large du point de vue Ofa'i, puis retour et sortie sur la plage. Les athlètes rejoignent ensuite le parc de transition, à la Direction de l'Équipement, en empruntant la route sur environ 350 m. Chacun doit avoir son matériel prêt et respecter l'horaire de convocation sur la plage ; un athlète absent à l'appel sera considéré comme DNS (Do Not Start).

Article 10 – VTT

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties VTT des différentes courses

CODE DE LA ROUTE

Les triathlètes doivent avant tout respecter le Code de la route.

MATÉRIEL

Le vélo est mû par la seule force musculaire des participants (aucune assistance autorisée).

Seuls des vélos tout-terrain (VTT) sont autorisés pour participer à la course (vélos de cyclocross interdits). Aucun guidon de course ou de type « aéro » n'est autorisé. Tous les vélos doivent avoir des roues de 26 à 29 pouces. Des barres d'extension ou poignées du guidon ne peuvent excéder 12,7 cm (5 pouces).

Les concurrents doivent accomplir toute la course sur le même vélo sur lequel la course a été commencée.
Un coureur doit apporter son vélo jusqu'à la zone de transition pour être autorisé à continuer.

DOSSARDS

Le dossard doit se situer sur le guidon, visible depuis l'avant. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Le casque doit être attaché avant de prendre le vélo et ce jusqu'à la dépose de ce dernier. Il n'est pas autorisé de monter sur son vélo dans la zone de transition.

TENUE

Le torse nu est interdit sur la partie cyclisme. La tenue doit se composer au moins d'une paire de chaussures, d'un bas et d'un haut (ou d'une tri-fonction).
Le port de la casquette, visière ou bandana sous le casque n'est pas autorisé.

Article 11 – Course à pied

Cet article retrace les règles à suivre sur les parties course à pied des différentes courses.

La course à pied se fait sans assistance, en respectant le parcours et le balisage.

Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait, l'athlète sera disqualifié.

Le torse nu est interdit sur la partie course à pied. À 100 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée jusqu'en haut et les bretelles seront gardées sur les épaules. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.

Le balisage devra être respecté. Il est interdit de couper ou d'évoluer en dehors des sentiers balisés.

Article 12 : SECURITE

Sur l'ensemble de l'épreuve, la sécurité sera assurée par les secouristes de la Fédération Polynésienne de Protection Civile (FPPC), l'équipe médicale de SOS MEDEVAC (médecin urgentiste et infirmière, poste médical avancé au village de course) et une équipe de sauveteurs aquatiques sur jet-skis et kayak pendant la natation. Ils disposent de véhicules d'intervention et de quads. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition (casques audio, écouteurs Bluetooth, …). Il est également interdit d'installer une caméra vidéo sur le casque de vélo.

Article 13 : RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes placées à certains points de passage permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les coureurs.
Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).
Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclarée hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

DÉPASSEMENT

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible. Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant

le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours vélo et course à pied des différentes épreuves du weekend. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et consultables en ligne.
Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, …) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (sauf aux stands de ravitaillement).

DROP ZONES

Des drop zones seront installées au niveau des postes de ravitaillement. Vous pourrez jeter vos détritus plastiques, gels, … uniquement dans ces zones dédiées. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritus sur le parcours seront disqualifiés.

ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toutefois, une entre-aide limitée de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve est tolérée (dépannage technique ou autre). Toute assistance, dépannage ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraîneraient une disqualification.

BARRIÈRES HORAIRES OU CUT-OFF (TEMPS LIMITE)

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes, il est mis en place des barrières horaires dites cut-off sur les courses des formats XS , S et M.

- **XTERRA FULL DISTANCE - Triathlon M : trois temps de coupure limite (cut-off) sont fixés : sortie de natation (T1) à 10h35, fin du VTT (T2) à 14h00 et mi-parcours de la course à pied à 15h00.**

- **XTERRA SUPER SPRINT - Triathlon XS : deux temps de coupure limite (cut-off) sont fixés : sortie de natation (T1) à 15h25 et fin du VTT (T2) à 16h00.**

- **XTERRA SPRINT DISTANCE – Triathlon S en individuel et en relais : trois temps de coupure limite (cut-off) sont fixés : sortie de natation (T1) à 10h50, fin du VTT (T2) à 13h00 et mi-parcours de la course à pied à 13h30.**

Une fois le temps limite atteint, tous les coureurs encore présents sur la partie amont du parcours seront déclarés hors course.

Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les Barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Les organisateurs et arbitres procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans le parc de transition. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de course, du président de l'association VSOP XO ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 14 – ASSURANCES

Les organisateurs sont assurés par la société Générali Police n° 58228666D pour les risques civils, mais déclinent toute autre responsabilité.

Chaque participant court sous sa propre et entière responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'association VSOP XO, qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'association VSOP XO conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

La cession du dossard est strictement interdite. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Sa responsabilité pourra être recherchée.

Article 15 – Sécurité / assistance

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéro de téléphone sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

L'organisation, les secouristes et équipe médical pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant une course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe Médicale sera présente au départ et à l'arrivée de l'épreuve.

Article 16 – Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants).

Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours => Disqualification
- Dossard non-porté => refus de départ
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif => Disqualification
- Présentation au départ avec un vélo non conforme => refus de départ
- Assistance technique extérieure => Disqualification
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, chambre à air, …) => Disqualification et non-inscription pour les futures épreuves organisées par le club VSOP XO.

La course est soumise à un arbitrage fédéral selon les niveaux ci-après :

- Avertissement verbal / coup de sifflet : La faute est sur le point d'être commise
- Pénalité de temps "stop & go" : pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.

Procédure :

- Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
- L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
- Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
- L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
- Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.

La durée de la pénalité pour autre que le vélo est : format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes.
La durée de la pénalité vélo est : format XS / S : 1 minute, M 5 minute.

Carton rouge : La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification – mise hors course

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Article 17 – Récompenses

Un classement scratch et par sexe et catégories d'âge (tous les 5 ans) sera établi pour les formats XS,S et M.

Chaque athlète franchissant la ligne d'arrivée dans les limites des temps imposés recevra une médaille

XTERRA. Seront récompensés sur les podiums de l' XTERRA FULL DISTANCE - Triathlon M :
- les 5 premiers athlètes hommes et femmes « élite » du classement scratch,
- les 5 premiers athlètes hommes et femmes amateurs du classement scratch

Les **1ers de chaque catégorie d'âge** sur le XTERRA FULL DISTANCE - Triathlon format M se verront offrir un pass qualificatif (slot) pour leur participation au championnat du monde XTERRA Triathlon.

Seront récompensés sur les podiums de l' XTERRA SUPER SPRINT - Triathlon XS :
- les 3 premières athlètes femmes du classement scratch
- les 3 premiers athlètes hommes du classement scratch

Seront récompensés sur les podiums de l' XTERRA SPRINT DISTANCE - Triathlon S en individuel :
- les 3 premiers hommes, femmes du classement scratch,

Seront récompensés sur les podiums de l' XTERRA SPRINT DISTANCE - Triathlon S en relais par équipe de 3 :
- les 3 premières équipes homme, femme et mixte du classement scratch,

Seront récompensés sur les podiums du DUATHLON 6-8 ans :
- les 3 premières filles du classement scratch,
- les 3 premiers garçons du classement scratch

Seront récompensés sur les podiums du DUATHLON 9-11 ans :
- les 3 premières filles du classement scratch,
- les 3 premiers garçons du classement scratch

Article 18 – Réclamation

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendra un avis sur celle-ci. Ce jury sera composé du directeur de course, de l'arbitre principal et de l'officiel concerné par le motif de la réclamation formulée durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution 10.000 Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Des supports photo ou vidéo, ou des témoignages peuvent être utilisés pour rendre l'avis. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire, elle sera conservée par le VSOP XO pour le développement du sport à Moorea.

Article 19 – Avertissements

Ce règlement et tous les détails de la course sont disponibles sur le site www.xterraplanet.com.

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Il est de sa responsabilité de vérifier jusqu'au jour de la course si des évolutions ou amendements y ont été apportés.

Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives), aucun remboursement ne pourra être effectué. Cependant, le club VSOP XO et Fenua Évents, organisateurs de l'évènement, essaieront toujours de proposer une solution équitable.

Article 20 – DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club VSOP XO et Fenua Évents utilisent les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires, et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant. Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à contact@fenuaevents.com. Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

Contacter l'organisation à l'adresse suivante contact@fenuaevents.com. Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club VSOP XO et FENUA EVENTS.

Article 21 – PROPRIÉTÉ - COPYRIGHT

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle du Club VSOP XO. Le naming et le logo XTERRA sont la propriété de XTERRA Planet. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP XO et FENUA EVENTS.

Article 22 - Remerciements

Le VSOP XO et la société FENUA EVENTS remercient chaleureusement l'ensemble de ses partenaires, ses bénévoles, les arbitres et les différentes institutions publiques. Grâce à eux, nous pouvons organiser cette magnifique course emblématique sur l'île de Moorea.